

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 36 (2006)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Droits

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DROITS

# En cas de retard, peut-on renoncer à un contrat?

J'ai récemment signé un contrat pour l'achat d'une voiture qui devait m'être livrée, il y a un mois. Vu un retard, j'ai annoncé au garage que je renonçais au contrat. Ma renonciation n'a pas été acceptée. Que peut faire le garagiste si je refuse de prendre le véhicule?

Un retard dans l'exécution d'un contrat de vente ne permet pas automatiquement à l'acheteur de renoncer à son engagement qui est de prendre possession de la marchandise achetée et de la payer. Très souvent, les contrats de vente sont accompagnés de «conditions générales» prévoyant que l'acheteur doit accepter la marchandise, en cas de retard de livraison. Pour qu'un retard de livraison permette de renoncer à un contrat, sans frais pour l'a-

cheteur, il faudrait que le texte prévoie expressément cette possibilité. Pareil accord ne peut donc se faire que d'entente avec le vendeur, au moment des pourparlers en vue de la conclusion du contrat.

Que peut faire le garagiste si un acheteur refuse de prendre livraison d'un véhicule? Il peut demander au juge l'autorisation de consigner le véhicule au nom de l'acheteur. Puis, il peut introduire une poursuite contre l'acheteur et si celui-ci fait op-

position au commandement de payer, le garagiste peut obtenir la mainlevée provisoire de l'opposition en présentant au juge le contrat signé mentionnant le prix et l'autorisation de consigner valant preuve de livraison. Suite à cette décision de justice, l'acheteur peut ouvrir contre le garagiste un procès nommé action en libération de dette dans lequel le juge doit examiner si la renonciation au contrat de l'acheteur est juridiquement admissible ou non.

N'est-il pas plus simple de chercher une solution à l'amiable avec le garagiste? En lui proposant, par exemple, de régler un certain montant pour qu'il accepte une résiliation de contrat.

Sylviane Wehrli

## POUR VOS QUESTIONS

Droits: *Générations*  
Rue des Fontenailles 16  
1007 Lausanne



## Mouvement Des Aînés du canton de Genève

### ACTIVITÉS ET COURS – SAISON 06-07

Plus de 40 activités pour les plus de 50 ans



Découvrez nos activités et bénéficiez des avantages et tarifs réduits MDA

#### SORTIES - EXCURSIONS

plus de 130 sorties par an

#### Amis du Rail

La Suisse en train à prix réduit

#### Cyclo 3

Excursions à vélo  
en Suisse et en France

#### Évasion-Montagne

Marches, ski de fond et raquettes en montagne

#### Genève-Culture

Visites  
entreprises, expositions, musées...

#### Marchons-Ensemble

Marches en plaine

#### Minibus-Évasion

Pays romand et France voisine en minibus

#### Restaurant-Découverte

Découverte des restaurants genevois

#### Toutes Voiles Dehors

Sorties en voilier sur le lac

#### CONTEURS DE GENEVE

Contes sur demande  
Conférences - Spectacles  
Formation de conteur

#### COURS

Anglais – Anglais Enfants  
Espagnol - Informatique :  
ordinateur, internet, photo ...  
Aquagym – Aquarelax  
Gym Dos – Sophrologie  
Taï-Chi - Visualisation - Yoga

#### ATELIERS

Couture - Dessin-Peinture  
Écriture -Graphologie  
Mémoire - Cuisine Hommes

#### SPORTS + JEUX

Billard Américain Club  
Bridge Club + Cours  
Curling Club + Cours  
Pétanque Club  
Rumicub Club  
Scrabble Club  
Tir à l'Arc Club + Cours

#### VOYAGES-VACANCES

35-40 destinations tous azimuts!

#### SERVICES

Lecture en Visite Lecture à  
domicile pour malvoyants  
Parmi les Roses Soin de la  
Roseraie du parc la Grange  
Troc-Temps Réseau  
d'échanges de services gratuits  
Permanence juridique gratuite  
Permanence fiscale

#### SPECTACLES - CONCERTS

à prix réduits  
Concerts du Dimanche, concerts  
d'Orgue, concerts de l'OSR  
Grand-Casino - Théâtres

#### THÉ-DANSANT

Tous les mercredis après-midi au  
Restaurant des Vieux-Grenadiers

#### DECOUVREZ LE CURLING !

#### Tarifs attractifs !

Le curling n'est plus l'apanage d'une élite snob ou argentée. Sport et jeu alliant technique, tactique, esprit de groupe et fair-play, il se pratique jusqu'à un âge avancé par les hommes comme par les femmes..



Présentation gratuite mardi 3 octobre à 9h30

Vidéo – Démonstration – Initiation – Verrée après séance

Cours d'initiation

10 x 2h, mardi matin Tarif : 160.- CHF

Club de Curling MDA

Le mardi et vendredi matin (octobre-mars  
Tarif saison 06-07(45 x 2h45): 350.- CHF